

Communiqué de presse

26 mars 2024

France urbaine
22, rue Joubert
75009 Paris
Tel : 07 56 82 02 21
Contact presse :
p.logette@franceurbaine.org

Pour des réponses concrètes aux difficultés de la filière Animation

France urbaine participe au comité de filière Animation depuis sa création au 22 février 2022.

Les élues de France urbaine se sont fortement impliquées, dès son démarrage, notamment dans de nombreux groupes de travail, et continuent de s'impliquer en local, eu égard aux nombreuses problématiques de recrutement et de financement de la filière Animation, en particulier dans l'accueil périscolaire.

France urbaine et ses membres restent très préoccupés quant à l'avenir de la filière.

Les intentions de l'État sont pour le moins floues, voire inquiétantes :

- le devenir du Fonds de soutien au développement des activités périscolaires (FSDAP) pour les nombreuses villes pratiquant la semaine de 4 jours et demi, au-delà du PLF2024 ;
- la mise en place du SNU qui demande des moyens qui viennent fragiliser une filière déjà en tension ;
- son incohérence ne donnant pas à la CNAF les moyens de répondre aux besoins de la filière.

France urbaine souhaite accompagner au mieux la filière Animation et les acteurs de l'éducation populaire, indispensables à nos territoires. La reconduction du dispositif Colo apprenantes et la mise en œuvre du Pass colo vont dans le bon sens mais cela ne règle pas le sujet du recrutement, de la formation et de la stabilité des équipes, en particulier des accueils périscolaires.

Les élues participeront au comité de filière le 30 avril prochain.

Elles souhaitent davantage de clarté et attendent des réponses concrètes et opérationnelles de la part de l'État, notamment des engagements pérennes sur le financement de la filière Animation. Les collectivités, qu'elles soient directement employeur ou donneur d'ordre dans le cadre de convention ou de DSP, sont en effet impactées lourdement par l'inflation et la hausse des charges qui les contraignent parfois à diminuer des services publics.

Pour rappel, le comité de filière Animation a pour objectifs :

- de garantir une qualité optimale des accueils collectifs de mineurs (pour les enfants et les familles),
- d'améliorer les conditions de formation et d'emploi (pour les animateurs),
- de consolider les modèles économiques et soutenir l'ambition éducative (pour les opérateurs publics et privés).

Ses travaux s'articulent notamment autour de la complémentarité éducative dans les territoires, la formation, l'emploi et les parcours dans l'animation professionnelle, la formation et l'emploi dans l'animation volontaire.